

COMMUNE DE PLOUEDERN



MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX PRAIRIES SITUEES DANS L'AGGLOMERATION



CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

Préambule

1. Les principaux intervenants et leur rôle

2. Programme :

2.1 Situation générale

2.1.1 Périmètre de l'étude

2.1.2 Contexte urbanistique

2.2 Les besoins

2.2 Les contraintes

3 Définition et contenu de la mission

3.1 Composition de l'équipe

3.2 Contenu de la mission et phasage

3.2.1 Etudes préliminaires

3.2.2 Avant projet

3.2.3 Phase conception

3.2.4 Phase travaux

3.3 Délai

3.4 Etudes hors mission

3.5 Rendus des informations

Préambule

La commune de PLOUEDERN envisage le réaménagement des prairies de la Fontaine et du Cann.

Ce projet fait suite à l'aménagement des voiries des quartiers de la route de la Croix Neuve, du Cann et de Traon Menhir.

L'étude, objet du présent cahier des charges, doit permettre l'aménagement de ces prairies en cohérence avec les besoins de la population.

Le présent cahier des charges décrit le périmètre de l'étude et le contexte du site, les besoins et les contraintes issues d'une réflexion menée par les élus de la commune de PLOUEDERN.

La mission de l'équipe de conception sera menée en plusieurs étapes : diagnostic, scénario d'aménagement, avant-projet puis la conception et la réalisation d'un secteur de l'emprise d'étude.

1 Les principaux intervenants et leur rôle

Le Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage est la commune de PLOUEDERN dont le représentant légal est le maire, Bernard Goalec.

Son rôle est de :

- définir le cahier des charges,
- déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle qui pourrait être engagée à l'issue de l'étude
- valider le plan d'aménagement

Le maître d'œuvre :

L'équipe constituée pour réaliser cette étude devra avoir des compétences avérées en matière de développement durable. Elle possèdera des compétences paysagères et techniques.

Son intervention s'effectuera dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission décrite en référence à la loi MOP, domaine infrastructures.

Cette équipe aura en charge les différentes études relatives à la réflexion sur la requalification des prairies.

.

Son rôle est :

- de réaliser le diagnostic des espaces existants
- de concevoir les orientations et plans d'aménagement en respectant les objectifs du présent cahier des charges
- de fournir au maître d'ouvrage les documents nécessaires aux différentes demandes de subventions.

Cette équipe devra apporter la preuve de ses capacités à mener ce type de réhabilitation en prenant en compte la dimension développement durable partagée par la commune, en particulier par l'usage de matières et matériaux naturels adaptés

Elle devra tenir compte du coût et du faible entretien des espaces.

2 Programme

2-1 - situation générale

2-1-1 Périmètre de l'étude

Plan de situation



L'emprise de l'étude est limitée par les voiries et les parcelles privées entourant les prairies.

2-1-2 le contexte urbanistique:

Le site est classé en zones N et UH dans le plan local d'urbanisme de PLOUEDERN. (parcelles ZL 60, ZL 61, ZL 62, ZL 244 et ZD 45)

2-2 les besoins

La réflexion menée par les acteurs du projet a permis de définir les objectifs et les besoins de la commune en matière d'aménagement :

2-2-1 Prairie la Fontaine

- Faire de cet espace un lieu de détente et de flâneries.
- Type d'espace : une prairie arborée de promenade et de stations
- Forme : l'idée est de former une large boucle de promenade, dont le sol serait roulant afin d'accueillir toutes les personnes à mobilité réduite. A quelques endroits, des traversées permettront de raccourcir le parcours et d'offrir des lieux de station découverts l'hiver et fleuris l'été.
- L'ensemble de la prairie est arboré. La végétation existante, caractéristique des zones humides, située le long du ruisseau, sera préservée.
- Les stations comprendront : un espace jeux pour enfants, des bancs, tables de pique-nique et un kiosque en forme de préau pour se mettre à l'abri en cas de pluie.
- Il est également envisagé une scène avec possibilité de quelques gradins en herbe (forme d'amphithéâtre).

2-2-2 Prairie du Cann

- Faire de cet espace un lieu de promenade
- L'idée est de circuler autour de la prairie.
- Une liaison piétonne permettra de joindre les deux prairies.

2-3 Les contraintes

- Foncier :
Le concepteur tiendra compte des limites foncières imposées par la commune.
- Accessibilité :
Les aménagements seront conformes aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et devront respecter les mesures envisagées dans le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics mis en place par la commune.
- Phasage /Financement
A chaque étape de l'étude, une programmation de l'opération présentera le phasage de l'opération ainsi que les estimations financières.
- **ENVELOPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX SELON EMPRISE
INDIQUEE : 80 000€ HT**

3 Définition et contenu de la mission

3-1 Composition de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire constituée pour réaliser ce projet devra avoir des compétences avérées en matière de développement durable.

Elle possèdera des compétences paysagères et techniques spécialisées dans le domaine des infrastructures.

Son intervention s'effectuera dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission décrite en référence à la loi MOP, domaine infrastructures.

3-2 Contenu de la mission et phasage

Phases Diagnostic , Esquisse, APS d'un contrat type de maîtrise d'œuvre Loi MOP) de l'opération et premières orientations d'aménagement **sur l'ensemble de l'emprise indiqué au chapitre 2-1-1**

L'étude devra prendre en compte l'environnement naturel, urbain et paysager, les caractéristiques physiques et environnementales du site, les contraintes techniques et économiques.

Phases PRO,ACT,DET,AOR d'un contrat type de maîtrise d'œuvre pour l'emprise indiquée en annexe 2

3-2-1 Etudes préliminaires

Dans un premier temps, une réunion de relecture du programme sera mise en place.

Au cours de cette 1ere réunion, les représentants de la commune s'exprimeront et expliqueront leurs besoins et leurs souhaits en matière d'aménagement exprimés dans le cahier des charges.

A l'issue de cette rencontre, un dossier de propositions de scenarii d'aménagement sera établi.

Dans le cadre de cette étude, des échanges et réunions de travail auront lieu avec la municipalité de PLOUEDERN.

Ce dossier sera constitué d'un argumentaire réglementaire, technique, environnemental.

L'argumentaire réglementaire dressera la liste de l'ensemble des obligations légales à respecter et, dans ce cadre, les procédures chronologiques à suivre, pour accompagner l'évolution du dossier proposé.

La phase suivante ne sera engagée qu'à l'issue de l'approbation du dossier par la collectivité.

3-2-2 Avant Projet

Dans cette phase sont réalisées les différentes études et l'établissement des pièces écrites et graphiques relatives au scénario retenu.

Y seront abordés les aspects réglementaires, techniques (infrastructures), environnemental

Les solutions d'aménagement seront au stade AVP (documents graphiques au 1/2000^e avec les détails significatifs au 1/500^e, coupe, perspectives),

- Un calendrier prévisionnel de réalisation des aménagements sera proposé.
- Le document devra comporter un volet estimation des travaux.

oRéunion de présentation en Mairie.

3-2-3 Phase conception

3-2-3-1 Etudes de projet (PRO)

Fondées sur le programme arrêté et les études d'avant-projet approuvées par le maître d'ouvrage, les études de projet (PRO) ont pour l'objet de :

- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes, la nature des éléments ainsi que les caractéristiques des matériaux et végétaux et les conditions de mise en œuvre,
- déterminer l'implantation de tous les éléments,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- établir un coût prévisionnel des travaux, sur la base d'un avant-métré,
- permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel des aménagements et, par ailleurs, d'estimer les coûts d'entretien,
- déterminer le calendrier de réalisation.

La nature des documents à produire est :

▪ PIECES ECRITES :

- Coût prévisionnel des travaux sur la base d'un avant métré
- Calendrier et réalisation.

▪ NOTES DE CALCUL ET PLANS :

- Plan de masse au 1/500e
- Plans de plantation au 1/100e et 1/200e
- Plans de coupe transversales et longitudinales au 1/100e
- Détail et coupes techniques aux 1/50e et 1/20e

- Plan de VRD au 1/200e

- **CONDITIONS DE REALISATION DU PROJET :**

- Début de l'élément de mission : approbation de l'élément AVP
- Délai maximal de l'élément de mission : 8 semaines
- Réunions : 2 (ajustement et réception)

3-2-3-2 Assistance au contrat de travaux (ACT)

- Rédaction des pièces techniques du DCE
 1. CCTP
 2. plans visés au CCAP pour être rendus contractuels
 3. avant-métré
 4. bordereau des prix forfaitaires et unitaires
 5. cadre du détail estimatif
 6. estimation des travaux.
- Le maître d'œuvre précisera dans le cadre du dossier de consultation d'entreprises, les pièces constituant le dossier des ouvrages exécutés DOE. Il devra comporter au minimum les éléments suivants :
 1. Un plan d'aménagement de voirie indiquant les structures et épaisseurs.
 2. Un plan des espaces verts avec les végétaux mis en œuvre et une note sur les modalités d'entretien.
 3. Un plan de récolement des réseaux repéré en XYZ rattaché CC48, indiquant les matériels, diamètre ou section, structuré par couches en lien avec des métadonnées (cahier des charges pays de Brest à joindre).
 4. Un carnet de détail le cas échéant pour les équipements et les ouvrages annexes.

- **PIECES A PRODUIRE :**

- Fourniture du dossier de DCE en 3 exemplaires dont un reproductible (+ CD rom comportant les fichiers informatiques sous format word et autocad).
- Rédaction des avis d'insertion dans la presse.
- Réponse aux demandes de renseignements complémentaires des entreprises et diffusion des réponses.
- Analyse des offres des entreprises.
 - Participation aux commissions d'appel d'offres
 - rédaction du rapport d'analyse et de présentation des offres.

- **CONDITIONS DE REALISATION DES ETUDES :**

- Début de la mission : approbation de l'élément PRO
- Durée estimée de l'élément de mission : 5 semaines en dehors des délais liés directement à la consultation (de la publication à l'ouverture des plis) dans le cadre des marchés publics pour les travaux

- Délai maximal d'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) décompté du début de l'élément de mission : 2 semaines
- Délai maximal pour l'analyse des offres de travaux : 2 semaines
- Délai maximal pour la mise au point des marchés : 1 semaine

3-2-4 – Phase travaux

3-2-4-1-Direction de l'Exécution des Travaux (DET)

Cette mission comprend :

- l'organisation et la direction des réunions de chantier hebdomadaires
- la rédaction et la diffusion des comptes-rendus de réunions, constats de travaux
- l'information systématique du maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et des prévisions des travaux et des dépenses.
- Le contrôle de la conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles en matière de qualité de délai et de coût
- l'établissement et la délivrance des ordres de service et des procès-verbaux
- la confection des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels

3-2-4-2-Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Cette mission comprend :

- la vérification des états quantitatifs mensuels établis par l'entrepreneur
- l'établissement et la transmission au maître d'ouvrage des propositions de paiement de l'entrepreneur
- l'organisation des opérations de réception des ouvrages et participation à ces opérations en assistance au maître d'ouvrage
- l'établissement et la notification à l'entrepreneur du décompte général
- l'instruction des méthodes de réclamation à l'entrepreneur et assistance au maître d'ouvrage pour le règlement des litiges correspondants
- la constitution du dossier des ouvrages exécutés qui sera remis au coordonnateur SPS pour la constitution du D.U.I.O
- Suivi et instruction des réclamations durant la période de garantie de parfait achèvement

3.3 Délais de réalisation

Les éléments de cette mission seront établis dans les délais indicatifs suivants, qu'il appartiendra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de valider, ou rectifier, afin de les rendre contractuels :

- 1. Phase préliminaire (2mois) scenarii d'aménagement**
- 2. Phase avant-projet (1 mois)**

3. Phase PRO (2 mois)

Ces délais n'intègrent pas, entre ces différents éléments de mission, le délai de prise de décision de la maîtrise d'ouvrage

3.4 Etudes complémentaires hors mission

Le levé topographique de l'ensemble du secteur sera fourni à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sous format informatique DWG, conforme aux exigences du cahier des charges du SIG pays de Brest.

Documents fournis au candidat retenu :

- Plan de récolement des réseaux d'eaux pluviales gérés par la commune.
- Plan de récolement des réseaux d'eaux usées gérés par la communauté de commune.
- Relevé topographique de l'emprise d'étude

3.5 Modalités de rendu des informations

A chaque étape de la mission les dossiers seront établis en 2 exemplaires papiers, et une version informatique, si besoin transmise sur support CDRW, sur les bases Word, Excel, et DWG complété par une copie en version PDF.

Les plans seront fournis en 2 exemplaires sur support papier et une version informatique au format DWG conforme aux exigences du cahier des charges du SIG pays de Brest avec copie en PDF à une échelle adaptée.